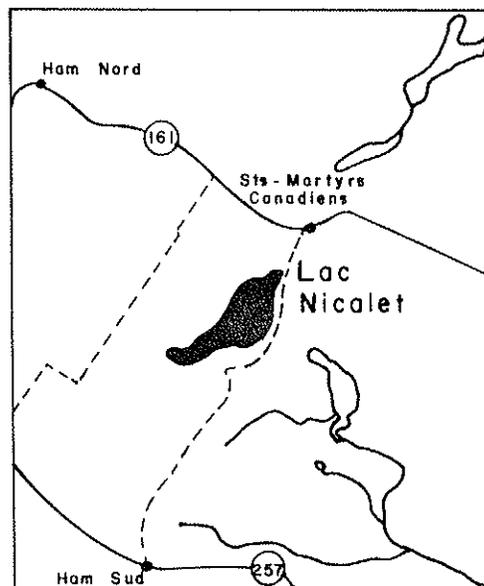




LAC NICOLET

ÉTUDE DE L'ENCADREMENT FORESTIER



parneault, larouche, houde associés

société d'ingénierie forestière,

6, jardins métel, bureau 415, québec G1S 4N7

100



TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION.....	1
1. LOCALISATION.....	5
2. DESCRIPTION.....	8
3. MÉTHODOLOGIE ET RÉSULTATS.....	10
3.1 Artificialisation d'un lac.....	11
3.2 Degré d'artificialisation de la ceinture riveraine (35 pieds)..	11
3.3 Degré d'artificialisation de l'ensemble des ceintures inter- médiare et riveraine.....	13
3.4 Foresterie de l'encadrement.....	17
3.5 Degré d'artificialisation de l'encadrement forestier.....	23
3.6 Zonage d'un lac.....	26
4. ANALYSE DES RÉSULTATS.....	29
4.1 Ceinture riveraine.....	29
4.2 Ceintures intermédiaire et riveraine.....	30
4.3 Ceinture éloignée.....	30
4.4 Généralités.....	30
CONCLUSION.....	33
BIBLIOGRAPHIE.....	35
LISTE DES ANNEXES.....	ii
LISTE DES TABLEAUX.....	ii
LISTE DES CARTES.....	ii



LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1 : Liste des plantes du Lac Nicolet
- ANNEXE 2 : Liste des propriétaires
- ANNEXE 3 : Cartes A/1, A/2 et A/3 : Ceintures intermédiaire et riveraine de végétation
Cartes F/1, F/2 et F/3 : Encadrement forestier
- ANNEXE 4 : Implantation d'un chalet

LISTE DES TABLEAUX

	<u>Page</u>
TABLEAU I : Degré d'artificialisation de la ceinture riveraine.....	12
TABLEAU II : Degré d'éloignement de l'état naturel des ceintures intermédiaire et riveraine de végétation.....	15
TABLEAU III: Résultats de la photo-interprétation.....	18
TABLEAU IV : Degré d'artificialisation de l'encadrement forestier.....	24
TABLEAU V : Réseau routier par ceinture.....	26

LISTE DES CARTES

CARTE 1 : Carte de localisation.....	6
CARTE 2 : Utilisation des rives.....	14
CARTE 3 : Degré d'artificialisation des ceintures intermédiaire et riveraine.....	16
CARTE 4 : État de l'encadrement forestier et de ses tributaires.....	25





INTRODUCTION

La villégiature en chalet est un mode de vie que choisit l'urbain pour une période plus ou moins longue de l'année. Malheureusement, celui-ci succombe généralement à la tentation de retrouver à son chalet toutes les commodités de l'environnement artificiel de la ville. C'est le début des perturbations de l'écologie du territoire occupé saisonnièrement. Ces perturbations vont en augmentant à mesure que le nombre de chalets progresse. Après quelques années, dans certains cas, le lac en avant du chalet ressemble étrangement à une mare. On ne veut plus s'y baigner, on n'y prend plus de poisson, beaucoup de plantes aquatiques font leur apparition: c'est la ruine! Finie la détente! Pourquoi?

Tout simplement parce que la ville n'est pas la campagne. Le rythme des machines n'est pas celui de la nature. Un lac doit être utilisé de façon rationnelle par tous et chacun.

Il faut éliminer les principales causes de pollution:

- les détergents d'utilisation domestique qui atteignent les eaux du lac (lavage de l'auto, du linge et de la vaisselle, etc...)
- les résidus de toute sorte que l'on jette dans le lac (épandage d'huile usée à proximité du lac pour atténuer la poussière, vidange de moteur, surplus d'huile ou d'essence, surplus de rebus domestiques que l'on jette sur le terrain vacant le plus proche)
- le bruit des véhicules motorisés qui, en plus, contribuent à la pollution de l'air.



Il faut aussi atténuer les principales sources de surfertilisation:

- les eaux usées qui atteignent le lac à cause de fosses septiques en mauvais état ou inexistantes
- les engrais naturels qui proviennent du lessivage des sols au pourtour du lac suite à des coupes excessives de la végétation
- les engrais chimiques que l'on répand à proximité du lac dans le but de faire pousser des espèces végétales qui ne devraient pas y être (pelouses, arbres ornementaux)
- tout ce qui hausse la température de l'eau comme les quais pleins qui arrêtent la circulation de l'eau, les coupes à blanc et les routes qui amènent une grande quantité de sédiments et de matière en suspension dans l'eau du lac.

Enfin, il faut éliminer les principales sources de dégradation générale du milieu:

- les coupes excessives de la végétation qui détruisent le paysage
- tout ce qui change la physionomie du lac et le fait ressembler à une grande piscine (murs de soutènement, remblais, etc...)
- tout ce qui détruit le caractère naturel d'un lac (bouteilles vides, vieilles planches, pneus, ferraille, etc...)
- tout ce qui provoque le déséquilibre du lac (surpopulation, anarchie, ignorance).

Ceci peut sembler impossible à réaliser à première vue mais si l'on s'y arrête, on constate que l'important réside dans l'implantation du chalet et des voies d'accès (voir annexe 4). Le reste n'est qu'une question de respect de la nature et de ses voisins.



Ce rapport donne une idée générale de l'état de l'encadrement forestier du lac. De plus, chacun peut déterminer, à partir des différentes cartes, s'il participe ou non à la destruction de son lac. Pour faciliter l'analyse, le rapport est divisé en cinq (5) chapitres :

1. Localisation
2. Description
3. Méthodologie et résultats
4. Analyse des résultats
5. Conclusion.





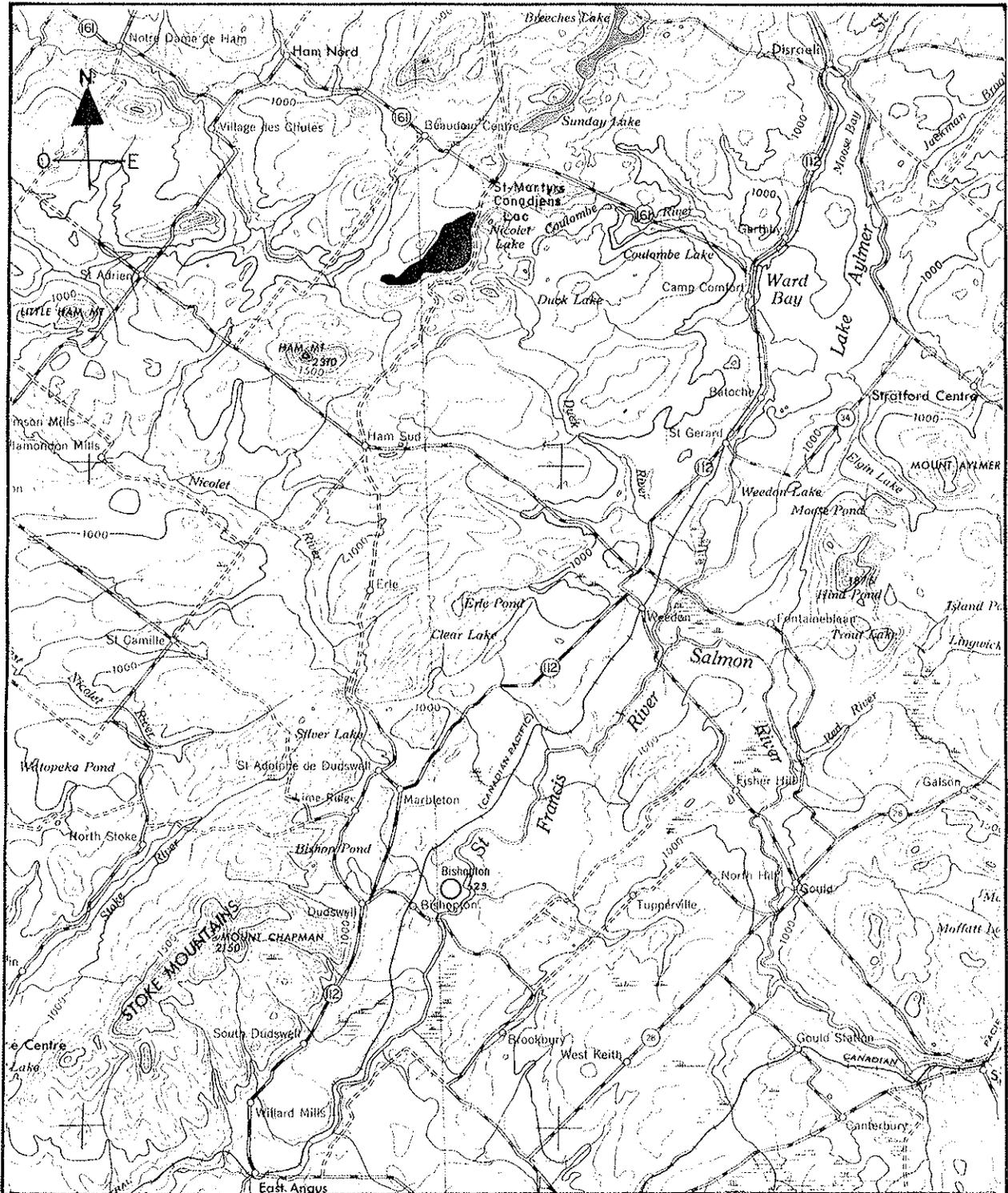
1. LOCALISATION

Le Lac Nicolet est situé entre les Municipalités de Garthby et Ham Nord. Il fait partie de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens du Comté électoral provincial de Richmond. Ses coordonnées sont: $46^{\circ}32'$ de latitude et $72^{\circ}33'$ de longitude (carte numéro 1).



CARTE DE LOCALISATION LAC NICOLET

Carte no : 1



Été 1976

Échelle = 1/250,000



2. DESCRIPTION

Le Lac Nicolet est à une altitude de mille-cent-quarante-huit (1,148) pieds au-dessus du niveau moyen de la mer. Sa superficie est de neuf-cent-quarante-et-un (941) acres et la rive a une longueur de 9.05 milles. L'encadrement forestier couvre la même superficie que le lac.

Le lac n'a qu'une décharge à l'extrémité Ouest. Par contre, il y a sept (7) ruisseaux saisonniers et trois (3) ruisseaux permanents qui chargent le lac. Il n'y a pas de petit lac dans l'encadrement forestier et l'on compte sept (7) îles sur le lac. Le relief est uniforme autour du Lac Nicolet; il est constitué en majeure partie de pentes abruptes. Il n'y a que l'extrémité Ouest où la pente est moyenne. Il y a cent-un (101) chalets dans l'encadrement forestier du Lac Nicolet et ils sont répartis de la façon suivante:

- trente-et-un (31) entre 0 et 35 pieds de la rive
- soixante-huit (68) entre 35 et 200 pieds de la rive
- deux (2) entre 200 et 1000 pieds de la rive.





3. MÉTHODOLOGIE ET RÉSULTATS

L'étude de l'encadrement forestier doit se faire jusqu'à une distance de mille (1000) pieds de la rive. S'il devait se produire des changements majeurs dans ce cadre de mille (1000) pieds, la qualité et la quantité de l'eau des lacs seraient gravement et rapidement perturbées.

Ce travail sur l'encadrement forestier s'est fait suivant la fragilité de l'écosystème. La bande la plus fragile, qu'on a appelée "la ceinture riveraine", a trente-cinq (35) pieds de profondeur à partir de la rive. Elle a été l'objet d'une étude plus approfondie car c'est elle qui est en contact direct avec l'eau. Dans certains cas, c'est celle qui aurait permis à un lac mort de survivre si elle avait été conservée à l'état naturel.

La "ceinture intermédiaire" est adjacente à la première. Elle part donc à trente-cinq (35) pieds de la rive et s'étend jusqu'à deux-cents (200) pieds. C'est généralement dans cette bande de cent-soixante-cinq (165) pieds que se situe la majorité des bâtiments et où l'on retrouve les principales causes de perturbation écologique.

Enfin, la "ceinture éloignée" qui part à deux-cents (200) pieds de la rive et se rend à mille (1000) pieds peut être qualifiée de zone tampon et de générateur du lac. C'est elle qui, dans bien des cas, empêche les inondations du printemps et la baisse du niveau du lac dans les périodes de sécheresse. C'est aussi à cette zone que la température du lac est reliée. L'absence de forêt près des petits ruis-



seaux se jetant dans un lac, provoque une hausse de température. Par contre, la présence d'ombrage tend à garder l'eau à une température plus basse.

3.1 Artificialisation d'un lac

L'artificialisation est l'action par laquelle l'homme "perturbe" un ensemble naturel et le degré d'artificialisation est la mesure de l'intensité avec laquelle l'homme a perturbé un ensemble naturel.

3.2 Degré d'artificialisation de la ceinture riveraine (35 pieds)

L'artificialisation de la ceinture riveraine a été classifiée suivant l'état actuel de la végétation:

- naturelle: 100% de végétation naturelle
- naturelle éclaircie: végétation perturbée par des coupes partielles
- en régénération: jeune forêt croissant après perturbation sévère (coupe, feu, épidémie, etc...)
- végétation ornementale: pelouse, pelouse et boisé, plantation ornementale, friche, culture, pâturage
- aménagement dur: sol à nu, bétonné ou pavé.

Cette classification appliquée au Lac Nicolet a donné les résultats illustrés au Tableau I de la page suivante.



TABLEAU I
Degré d'artificialisation de la ceinture riveraine
LAC NICOLET

VÉGÉTATION	CONTOUR DU LAC		ÎLES	
	Superficie (acres)	Pourcentage	Superficie (acres)	Pourcentage
Naturelle	10.40	28.43	3.04	8.30
Naturelle éclaircie	8.87	24.24	1.84	5.02
En régénération	0.39	1.06	0.10	0.27
Ornementale	5.16	14.09	0.76	2.07
Remplacée par de l'aménagement dur	6.05	16.52	----	----
TOTAL	30.87	84.34	5.74	15.66

La superficie de la ceinture riveraine est de 36.61 acres dont 13.44 sont demeurées à l'état naturel. Il y a 10.71 acres de forêt en partie coupée et 0.49 acre de forêt en régénération. La partie ornementale compte pour 5.92 acres et celle de l'aménagement dur pour 6.05 acres.

Les cartes A/1, A/2 et A/3 de l'annexe 3 montrent, en plus des types d'aménagement et du degré d'artificialisation, la position approximative de tous les chalets, les murs de soutènement, les routes principales et secondaires ainsi que les quais pleins. Ces cartes sont intitulées "Ceintures intermédiaire et riveraine de végétation".



Il y a 33% de la ceinture riveraine à potentiel d'artificialisation élevé; c'est-à-dire qui ne peut jouer le rôle d'une forêt naturelle au point de vue capacité de rétention d'eau, stabilisation du sol, potentiel visuel, etc...

Le contour du lac fait 9.05 milles et 11% de la rive a été remplacée par des murs de soutènement. Il y a aussi cinquante-deux (52) quais pleins sur le Lac Nicolet. La Carte numéro 2 "Utilisation des rives" donne un résumé de la situation pour la ceinture riveraine. Cette carte, pour un lac bien aménagé, devrait être vierge.

3.3 Degré d'artificialisation de l'ensemble des ceintures intermédiaire et riveraine

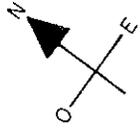
Pour les ceintures comprises dans les deux-cents (200) premiers pieds de profondeur à partir de la rive, le système utilisé pour classifier l'artificialisation est le degré d'éloignement de l'état naturel. Ainsi, le degré d'artificialisation ou d'éloignement de l'état naturel est nul, si la végétation est à l'état naturel. Il est de un (1) si la superficie étudiée possède 75% à 99% de végétation naturelle. Il est de deux (2) quand la superficie inventoriée représente 50% à 74% de l'état naturel de végétation et de trois (3) lorsqu'elle est supérieure à 24%. S'il y a de 0 à 24% de végétation naturelle et que celle-ci a été plus ou moins remplacée par de la végétation ornementale, son degré est de quatre (4) et enfin, on aura un degré cinq (5) si elle a été remplacée par un aménagement dur.



UTILISATION DES RIVES

14

LAC NICOLET



Carte no: 2



	Aménagement dur	} potentiel d'artificialisation élevé
	Aménagement ornemental	
	Mur de soutènement	
	Limite de la ceinture riveraine	

Été 1978

Échelle approx:
1/50,000

Le Tableau II donne le degré d'éloignement de l'état naturel des ceintures intermédiaire et riveraine de végétation pour le Lac Nicolet.

TABLEAU II
Degré d'éloignement de l'état naturel des ceintures
intermédiaire et riveraine de végétation
LAC NICOLET

Degré	Artificialisation	Description	(%)
0	nulle	végétation naturelle	25.97
1	très faible	75% à 99% de végétation naturelle	20.11
2	faible	50% à 74% de végétation naturelle	12.06
3	forte	25% à 49% de végétation naturelle	10.53
4	très forte	0 à 24% de végétation naturelle; la plus grande partie de la végétation naturelle a été remplacée par de la végétation artificielle - plantes cultivées, jardins, etc...	26.55
5	extrême	0 à 24% de végétation naturelle; la végétation est remplacée par de l'asphalte ou du béton, la surface du sol a été décapée et les aménagements sont de type urbain.	4.78
TOTAL			100.00

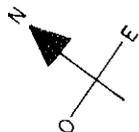
La superficie totale de ces ceintures est de 205.58 acres et on a un potentiel d'artificialisation élevé pour 42% de l'ensemble. La Carte numéro 3 rend les endroits où le potentiel d'artificialisation est élevé c'est-à-dire un degré d'artificialisation de 3, 4 ou 5.



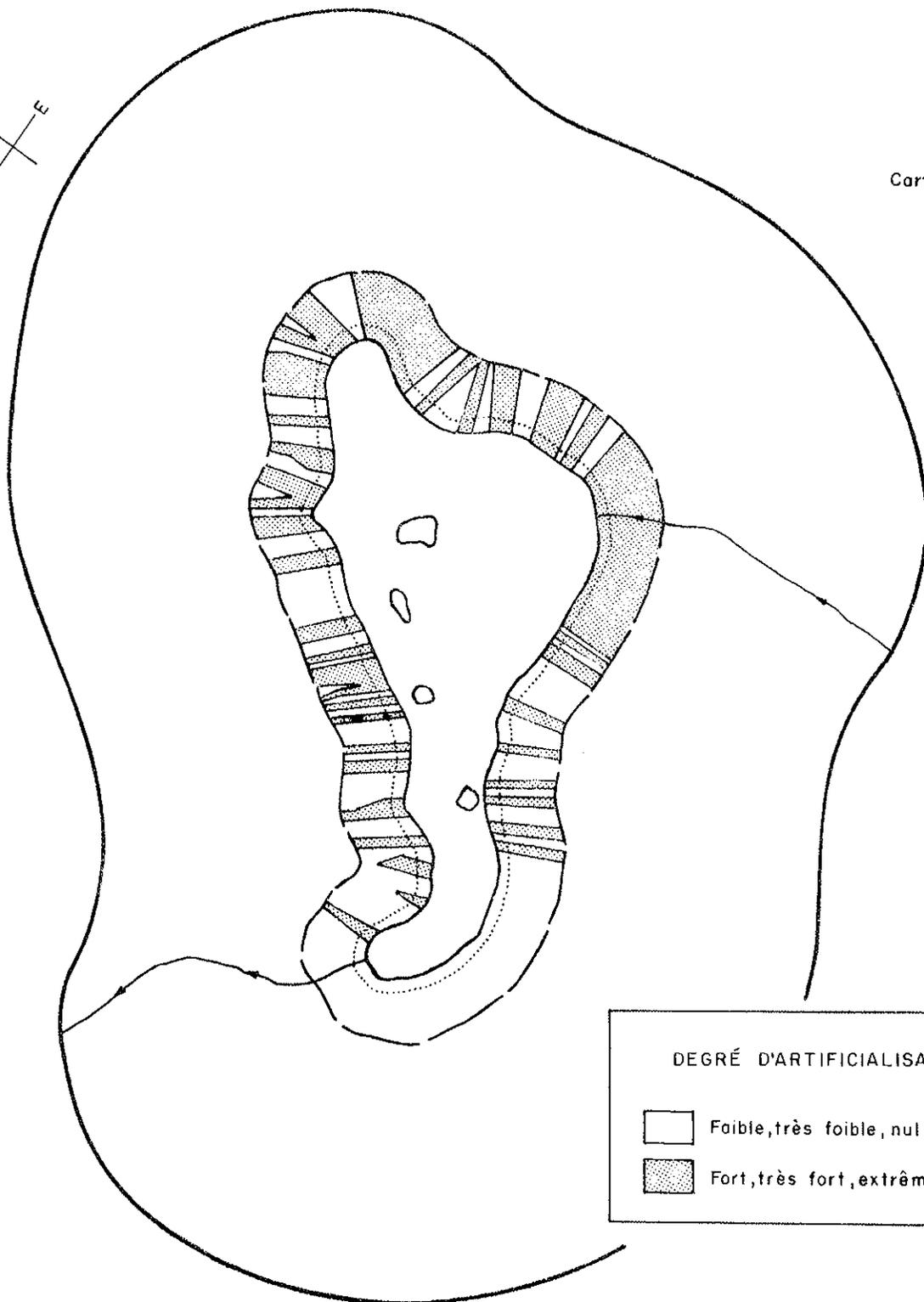
DEGRÉ D'ARTIFICIALISATION DES CEINTURES INTERMÉDIAIRE ET RIVERAINE

16

LAC NICOLET



Carte no: 3



DEGRÉ D'ARTIFICIALISATION

	Faible, très faible, nul
	Fort, très fort, extrême

..... Limite de la ceinture riveraine
- - - - - Limite de la ceinture intermédiaire

Été 1978

Échelle approx.
1/50,000

3.4 Foresterie de l'encadrement

Dans le but d'avoir une bonne connaissance de la forêt qui entoure le lac, nous avons, à l'aide de photographies aériennes, déterminé les types d'occupation et d'utilisation qu'a subis cet encadrement forestier. La méthode utilisée a été la stéréoscopie (vision en trois (3) dimensions). Ceci permet de déterminer, à l'intérieur d'une superficie donnée, le type de peuplement ainsi que ses principales caractéristiques (essence, hauteur, densité). C'est aussi avec la photo-interprétation que nous avons déterminé, à l'intérieur de ces peuplements, les perturbations des années antérieures à la prise des photos (échelle 1:10,000, 1976). L'ensemble de ces données a été restitué sur une carte à l'échelle de deux-cents (200) pieds au pouce intitulée "Végétation de l'encadrement forestier" (annexe 3, Cartes F/1, F/2, F/3). Ces cartes comprennent aussi les infrastructures associées à l'encadrement forestier. Les renseignements de cette carte au niveau de la végétation sont donnés sous la forme suivante:

- numéro du peuplement
- type du couvert forestier (essences du couvert principal)
- stade de développement (jeune, mûr, en régénération)
- perturbation (coupe partielle, brûlis partiel, etc...)



Le Tableau III donne les résultats de la photo-
interprétation pour le Lac Nicolet.

TABLEAU III
Résultats de la photo-interprétation
LAC NICOLET

NO	Groupement d'essences	Densité (%)	Hauteur (pieds)	ÂGE	Perturbation	Origine	Superf. (acres)
1	Mélangés			Régén.		c. t.	1.73
2	Érablière résineuse	50	40	Jeune	c. p.		18.22
3	Sapinière	70	40	Jeune			3.63
4	Érablière résineuse	70	40	Jeune			17.57
5	Érablière à Bouleaux jaunes	70	60	Mûr			43.14
6	Mélangés			Régén.		c. t.	5.13
7	Bétulaie à Bouleaux jaunes	50	40	Mûr			12.41
8	Érablière avec feuillus d'essences tolérantes	70	80	Mûr			2.14
9	Feuillus			Régén.		c. t.	7.58
10	Feuillus sur station sèche	70	60	Mûr			7.37
11	Mélangés sur station sèche	70	40	Jeune			6.08
12	Feuillus			Régén.		Feu	1.05
13	Érablière à Bouleaux jaunes	70	80	Mûr			10.16
14	Érablière à Bouleaux jaunes	50	60	Mûr			14.92
15	Mélangés			Régén.		c. t.	3.67
16	Érablière à Bouleaux jaunes	70	40	Jeune			20.63
17	Érablière à Bouleaux jaunes	70	60	Jeune			5.33
18	Mélangés sur station humide	70	40	Jeune			7.07

c. t. : coupe totale c. p. : coupe partielle

TABLEAU III
(suite)

NO	Groupement d'essences	Densité (%)	Hauteur (pieds)	ÂGE	Perturbation	Ori. gine	Superf. (acres)
19	Mélangés			Régén.		c. t.	10.50
20	Érablière à Bouleaux jaunes	70	60	Mûr			7.75
21	Bétulaie à Bouleaux blancs avec résineux	70	60	Mûr			9.89
22	Érablière résineuse	50	60	Mûr			8.90
23	Sapinière	90	25	Jeune			9.96
24	Feuillus d'essences intolérantes	90	40	Jeune			6.46
25	Érablière résineuse	70	60	Mûr			13.77
26	Érablière avec feuillus d'essences tolérantes	90	80	Mûr			7.88
27	Érablière avec feuillus d'essences intolérantes	70	60	Mûr			6.86
28	Érablière avec feuillus d'essences tolérantes	90	80	Mûr			21.04
29	Érablière avec feuillus d'essences tolérantes	70	60	Mûr			2.04
30	Érablière avec feuillus d'essences tolérantes	90	60	Mûr			16.93
31	Érablière résineuse	70	40	Jeune			3.50
32	Feuillus d'essences intolérantes avec résineux	50	60	Mûr			12.75
33	Érablière	90	60	Jeune			13.32
34	Érablière à feuillus d'essences tolérantes	90	80	Mûr			12.44
35	Érablière à Bouleaux jaunes	70	60	Mûr			6.93
36	Érablière à Bouleaux jaunes	70	80	Mûr			24.03
37	Érablière à Bouleaux jaunes	70	60	Jeune			3.97

TABLEAU III
(suite)

NO	Groupement d'essences	Densité (%)	Hauteur (pieds)	ÂGE	Perturbation	Origine	Superf. (acres)
38	Bétulaie à Bouleaux jaunes avec résineux	70	60				4.14
39	Feuillus			Régén.		c. t.	4.35
40	Érablière à Bouleaux jaunes	50	60	Mûr	c. p.		5.61
41	Érablière à Bouleaux jaunes	90	60	Jeune			23.69
42	Tremblaie avec résineux	70	40	Jeune			12.10
43	Villégiature						8.53
44	Tremblaie avec résineux	50	60	Mûr	c. p.		12.24
45	Feuillus			Régén.		c. t.	1.70
46	Érablière à Bouleaux jaunes	70	80	Mûr			15.67
47	Tremblaie avec résineux	70	60	Jeune			5.16
48	Agricole						17.64
49	Érablière à Bouleaux jaunes	50	80	Mûr			20.97
50	Mélangés sur station humide	30	40	Mûr	c. p.		2.72
51	Résineux			Régén.		c. t.	6.18
52	Érablière à Bouleaux jaunes	70	80	Mûr			19.07
53	Villégiature						15.06
54	Coupe totale						26.69
55	Érablière à Bouleaux jaunes	50	80	Mûr	c. p.		9.82
56	Bétulaie à Bouleaux blancs	70	60	Mûr			9.99
57	Érablière à Bouleaux jaunes	70	60	Mûr			9.45
58	Bétulaie à Bouleaux jaunes avec résineux	70	60	Mûr			11.39
59	Bétulaie à Bouleaux jaunes avec résineux	50	60	Mûr			6.83

TABLEAU III
(suite)

NO	Groupement d'essences	Densité (%)	Hauteur (pieds)	ÂGE	Perturbation	Origine	Superf. (acres)
60	Dénudé sec						1.02
61	Érablière avec feuillus d'essences tolérantes	70	80	Mûr			8.19
62	Érablière à Bouleaux jaunes	50	80	Mûr	c.p.		5.88
63	Bétulaie à Bouleaux jaunes avec résineux	70	60	Mûr			25.84
64	Dénudé sec						1.22
65	Érablière à Bouleaux jaunes	70	80	Mûr			7.34
66	Érablière	70	60	Mûr			5.47
67	Érablière à Bouleaux jaunes	70	80	Mûr			15.13
68	Villégiature						12.34
69	Feuillus			Régén.		c.t.	8.77
70	Érablière à Bouleaux jaunes	70	60	Mûr			39.95
71	Érablière à Bouleaux jaunes	70	80	Mûr			18.05
72	Érablière résineuse	50	60	Mûr			7.10
73	Mélangés			Régén.		cht	0.23
74	Bétulaie à Bouleaux blancs avec résineux	50	40	Jeune	c.p.		2.65
75	Pinède à Pins blancs	30	40	Jeune	c.p.		0.71
76	Pinède à Pins blancs	70	60	Mûr			0.88
77	Feuillus d'essences intolérantes avec Pins blancs	50	60	Mûr			2.82
78	Bétulaie à Bouleaux blancs avec résineux	50	40	Jeune	c.p.		2.41
79	Tremblaie	70	60	Jeune			6.49
80	Érablière à Bouleaux jaunes	50	80	Mûr	c.p.		28.39
81	Érablière résineuse	70	60	Mûr			33.93

cht: chablis total

TABEAU III
(suite)

NO	Groupement d'essences	Densité (%)	Hauteur (pieds)	ÂGE	Perturbation	Ori-gine	Superf. (acres)
82	Érablière résineuse	70	40	Jeune			5.03
83	Mélangés			Régén.		c.t.	6.08
84	Ligne de transmission						1.73

L'encadrement forestier du Lac Nicolet est exceptionnel. Environ les deux tiers de tout l'encadrement sont composés de vieilles forêts qui n'ont pas été coupées ou presque depuis environ cent ans. Le groupement forestier principal est l'Érablière à Bouleaux jaunes. Il y a peu de diversité dans les groupements forestiers à cause de l'uniformité du relief et des sols autour du lac. Les peuplements jeunes sont constitués de feuillus d'essences intolérantes et/ou de résineux.

On retrouve, sur les affleurements rocheux de certaines îles, des Pins blancs de taille importante qui donnent un caractère majestueux au paysage.

La faune du lac est abondante et il n'est pas rare de voir quelques canards sur le lac ou de croiser une perdrix ou un lièvre sur la route ceinturant le lac.

Nous avons dénombré cent-soixante-six (166) espèces végétales dans l'encadrement forestier du Lac Nicolet: vingt-neuf (29)



espèces arborescentes, trente-trois (33) espèces arbustives, seize (16) espèces de fougères et quatre-vingt-huit (88) espèces de plantes herbacées. Toutes ces espèces sont notées dans la "Liste des plantes du Lac Nicolet", à l'annexe 1.

3.5 Degré d'artificialisation de l'encadrement forestier

La superficie totale de l'encadrement forestier est de huit-cent-quatre-vingt-quatre (884) acres dont quatre-vingt-quatre (84) sont déboisées, quatre-vingt-neuf (89) ont été perturbées et sept-cent-onze (711) peuvent être considérées comme naturelles. Donc, 80% de la superficie totale est à l'état naturel c'est-à-dire capable de jouer son rôle écologique et 20% ne l'est plus. Nous considérons ici qu'un peuplement en régénération peut être assimilé à un peuplement naturel. La Tableau IV "Degré d'artificialisation de l'encadrement forestier" fait voir ces résultats en détails, tandis que la Carte numéro 4 "Etat de l'encadrement forestier et de ses tributaires" nous montre une vue d'ensemble de l'artificialisation de l'encadrement forestier sans tenir compte des secteurs perturbés. Il n'y a, sur cette carte, que les zones où il y a moins de 25% de végétation qui sont tramées.



TABLEAU IV
Degré d'artificialisation de l'encadrement forestier
LAC NICOLET

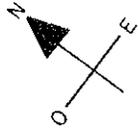
DÉBOISÉ	SUPERFICIE	POURCENTAGE
Agricole	17.64	1.99
Ligne de transmission, gravière, aménagement dur	39.90	4.51
Coupe totale	26.69	3.02
TOTAL DÉBOISÉ	84.23	9.52
PERTURBÉ	SUPERFICIE	POURCENTAGE
Coupe partielle (50% à 70% de la végétation a été coupée)	88.65	10.02
REGENERE	56.97	6.41
NATUREL	653.55	74.05
GRAND TOTAL	883.40	100.00



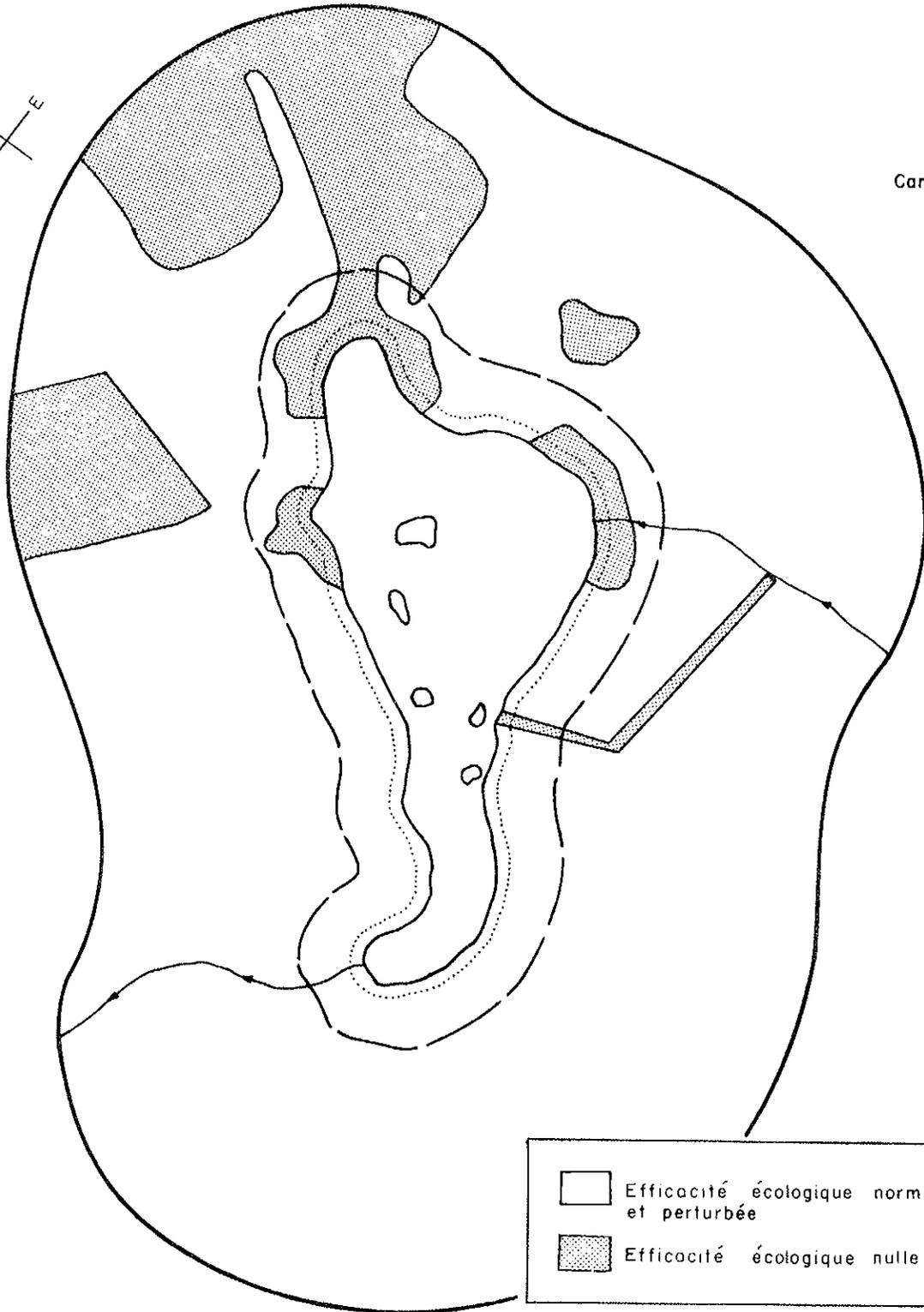
ÉTAT DE L'ENCADREMENT FORESTIER ET DE SES TRIBUTAIRES

25

LAC NICOLET



Carte no: 4



Été 1978

Échelle approx.
1/50,000

Le réseau routier de l'encadrement forestier est décrit dans le Tableau V qui suit:

TABLEAU V
Réseau routier par ceinture
LAC NICOLET

CEINTURE	LONGUEUR DES CHEMINS (milles)			SUPERFICIE (acres)
	Secondaires	Principaux	TOTAL	
Riveraine	0.96	nil	0.96	2.89
Intermédiaire	3.77	0.01	3.78	11.42
Eloignée	3.98	0.17	4.15	12.57
TOTAL	8.71	0.18	8.89	26.88

C'est dans le tiers Nord-Est du lac que les chemins contribuent à l'artificialisation du lac. Et il n'y a aucun doute quant à la nécessité de relocaliser le chemin qui va au Club Nautique.

3.6 Zonage d'un lac.

Le zonage de l'encadrement forestier d'un lac doit se faire dans le but de la conservation des ressources. Pour ce faire, il faut suivre la règle de l'aménagement intégré de ces ressources. Ainsi, 25% du périmètre de l'encadrement du lac, sur mille (1000) pieds de profondeur, doit rester à l'état naturel, 15% pour l'accès public, 10% pour



des fins générales et 50% pour des chalets. Il ne faut pas oublier que, pour le 75% (15% public, 10% fins générales, 50% chalets) restant, il faut conserver 90% de la ceinture riveraine.

Pour le Lac Nicolet, on a:

- 67.0% : périmètre à l'état naturel sur mille (1000) pieds de profondeur
- 3.1% : accès public
- 4.1% : superficie mal aménagée
- 5.2% : fins générales
- 67.3% : ceinture riveraine à l'état naturel.





4. ANALYSE DES RÉSULTATS

4.1 Ceinture riveraine

Des 90% de végétation naturelle à conserver pour la ceinture riveraine, on en a 67.3% au Lac Nicolet. Il y a donc un déficit d'environ 22.7%. Ce pourcentage représente environ 8.3 acres à reboiser. Les zones artificialisées sont au tiers Nord-Est du lac. Il y a en plus 10.93% de la rive qui a été remplacée par des murs de soutènement, et qui plus est, cinquante-deux (52) quais pleins sur le lac.

Si l'artificialisation était répartie uniformément sur la ceinture riveraine, il n'y aurait pas lieu de crier au massacre; mais, pour le Lac Nicolet, il n'y a que le tiers de la superficie de la ceinture riveraine qui fait les frais de l'artificialisation. Cette zone est située au tiers Nord-Est du lac et correspond à la zone de villégiature la plus ancienne. Si les nouveaux venus copient les méthodes d'aménagement des anciens, ça voudra dire qu'il ne restera plus de ceinture riveraine, qu'il y aura 33% de la rive remplacé par des murs de soutènement et qu'il y aura au moins cent-cinquante (150) quais pleins sur le lac.

Le Lac Nicolet a des caractéristiques particulières (sols minces et argileux). De ce fait, il est beaucoup plus fragile que bien d'autres lacs. Il faut donc réparer la zone artificialisée dans les plus brefs délais sinon la destruction du lac sera finale, à court terme.



4.2 Ceintures intermédiaire et riveraine

Il y a 42% de ces ceintures où le degré d'artificialisation est fort, très fort ou extrême et la villégiature en est la cause principale. Encore là, c'est la zone des aménagements anciens qui contribue le plus à cette artificialisation. Nous devons donc répéter qu'il ne suffit pas de contrôler les aménagements futurs, il faut aussi réaménager les anciens pour que le lac reprenne forme.

4.3 Ceinture éloignée

La ceinture éloignée est en excellent état mais, vu la fragilité du lac, il faudra éviter les coupes à blanc comme celles qui ont été faites à l'extrémité Nord-Est du lac.

Il faudrait songer, dans ce cas-ci, que si les terrains des deux tiers intacts du lac ne peuvent servir à la villégiature, il se pourrait que la seule façon d'utiliser cette forêt soit la coupe du bois de la ceinture éloignée. Cette solution serait évidemment très néfaste pour le lac.

4.4 Généralités

A deux reprises pendant notre séjour de deux semaines au Lac Nicolet, nous avons pu observer des individus utilisant de la machinerie lourde "dans" le lac. Il y a pourtant un règlement qui inter-



*dit ces actes insensés et il y a même un inspecteur de l'environnement
attitré au Lac Nicolet. Il n'y a vraiment rien à y comprendre.*

*La municipalité verse de l'huile usée dans une côte de
la rive Sud du lac pour éliminer la poussière. Malheureusement, dès
qu'il pleut, la majeure partie de cette huile coule directement dans le
lac. En effet, la côte s'arrête à environ cinquante (50) pieds du lac et
il y a un ruisseau qui ramasse toute l'eau qui s'écoule en bordure de la
route pour l'emmenner directement dans le lac.*





CONCLUSION

Lorsque l'on s'installe autour d'un lac, c'est en milieu naturel qu'on le fait. Dépendamment de l'aménagement que l'on fait, on conserve au lac son état ou on l'artificialise. On ne peut donc pas améliorer l'état actuel du lac. Le mieux que l'on puisse faire, c'est d'aménager son terrain sans créer de nouvelles sources d'artificialisation.

Il est donc clair que la seule façon d'améliorer le bilan d'artificialisation d'un lac est de réaménager les terrains qui contribuent déjà à l'artificialisation du lac. Il faudra donc que les propriétaires actuels et futurs de chalets s'efforcent d'améliorer le bilan d'artificialisation du lac. Il faut viser l'utilisation maximale et un bilan d'artificialisation nul.

Répetons, en terminant, que ce rapport donne un bilan général pour le lac et que c'est chaque individu, par lui-même, qui peut améliorer ce bilan. Il ne faudrait pas croire que l'ancienneté peut donner un privilège d'artificialisation au contraire, elle ne fait que représenter les causes de l'apparence actuelle du lac. Il n'est jamais trop tard pour refaire. Il faudra donc envisager le réaménagement du tiers Nord-Est du Lac Nicolet dans des délais raisonnables.





BIBLIOGRAPHIE

FERNALD, M.L., 1959, "Gray's manual of botany", 8th edition, American book Co., New York, 1632p.

HOSIE, R.C., 1972, "Arbres indigènes du Canada", Environnement Canada, Ottawa, 383p.

MARIE-VICTORIN, 1964, "Flore laurentienne", 2e édition entièrement revue et mise à jour par Ernest Rouleau, Les Presses de l'Université de Montréal, 925p.

QUÉBEC, 1977, "Clef artificielle pour l'identification des arbres, arbustes et arbrisseaux du Québec", Guide no.:4, Service de la Recherche, Direction générale des Forêts, Ministère des Terres et Forêts, Québec, 105p.

QUÉBEC, Services de Protection de l'Environnement, Brochures et Rapports, Division Programme des lacs.





LISTE DES PLANTES DU LAC NICOLET

<u>Nom français</u>	<u>Nom vulgaire</u>	<u>Nom latin</u>
-A-		
Actée à gros pédicelles	Actée à gros pédicelles	Actaea pachypoda
Adiante pédalé	Capillaire du Canada	Adiantum pedatum
Airelle à feuilles étroites	Bleuet	Vaccinium angustifolium
Airelle fausse-myrtille	Bleuet	Vaccinium myrtilloides
Amélanchier glabre	Petites poires	Amelanchier laevis
Anaphale marguerite	Immortelle	Anaphalis margaritacea
Aralie à grappes	Grande Salsepareille	Aralia racemosa
Aralie à tige nue	Salsepareille	Aralia nudicaulis
Aralie hispide	Salsepareille	Aralia hispida
Ariséma rouge-foncé	Oignon sauvage, Petit prêcheur	Arisaema atrorubens
Aronia noir	Gueules noires	Aronia melanocarpa
Aster acuminé	Aster	Aster acuminatus
Aster à ombelles	Aster	Aster umbellatus
Athyrium fougère-femelle	Fougère -femelle	Athyrium Filix-femina
Aubépine	Pommettier	Crataegus sp.
Aulne rugueux	Vergne, Verne	Alnus rugosa

<u>Nom français</u>	<u>Nom vulgaire</u>	<u>Nom latin</u>
-B-		
Benofte d'Alep	Benofte d'Alep	Geum aleppicum
Botryche	Botryche	Botrychium sp.
Botryche de Virginie	Botryche de Virginie	Botrychium virgini- anum
Bouleau à feuilles de Peuplier	Bouleau rouge, Bouleau gris	Betula populifolia
Bouleau à papier	Bouleau blanc, Bouleau à canot	Betula papyrifera
Bouleau des Alleghanys	Merisier	Betula alleghaniensis
-C-		
Calamagrostis du Canada	Foin bleu	Calamagrostis cana- densis
Céraiste	Céraiste	Cerastium sp.
Cerisier de Pensylvanie	Petit merisier, Arbre à petites merises	Prunus pensylvanica
Cerisier de Virginie	Cerisier à grappes	Prunus virginiana
Cerisier tardif	Cerisier d'automne	Prunus serotina
Chèvrefeuille du Canada	Chèvrefeuille	Lonicera canadensis
Chimaphile à ombelles	Herbe à peigne, Herbe à la clef	Chimaphila umbellata
Chiogène hispide	Anisette, Petit thé	Chiogenes hispidula
Circée de Lutèce	Circée de Lutèce	Circaea lutetiana
Cladonie	Mousse à caribou	Cladonia sp.

<u>Nom français</u>	<u>Nom vulgaire</u>	<u>Nom latin</u>
-C-		
Clintonie boréale	Clintonie	Clintonia borealis
Coptide du Groenland	Savoyane, Sabouillane, Sibouillane	Coptis Groenlandica
Cornouiller à feuilles alternes	Cornouiller à feuilles alternes	Cornus alternifolia
Cornouiller du Canada	Quatre temps, Rouget	Cornus canadensis
Cypripède acaule	Sabot de la Vierge	Cypripedium acaule
Cystoptéride bulbifère	Fougère	Cystopteris bulbifera
-D-		
Dalibarde rampante	Dalibarde rampante	Dalibarda repens
Dièreville chèvrefeuille	Herbe bleue	Diervilla lonicera
Dryoptéride accrêtée	Fougère	Dryopteris cristata
Dryoptéride disjointe	Fougère	Dryopteris disjuncta
Dryoptéride du Hêtre	Fougère	Dryopteris Phegopteris
Dryoptéride marginale	Fougère	Dryopteris marginalis
Dryoptéride spinuleuse	Fougère	Dryopteris spinulosa
-E-		
Épervière	Épervière	Hieracium sp.
Épicea glauque	Épinette blanche	Picea glauca
Épicea marial	Épinette noire	Picea mariana

<u>Nom français</u>	<u>Nom vulgaire</u>	<u>Nom latin</u>
-E-		
Épicea rouge	Épinette rouge	Picea rubens
Épifage de Virginie	Épiphège	Epifagus virginiana
Épilobe à feuilles étroites	Bouquet rouge	Epilobium angustifolium
Épipactis petit-hellébore	Épipactis petit-hellébore	Epipactis Helleborine
Érable à épis	Plaine bâtarde	Acer spicatum
Érable à sucre	Érable franc, Érable franche	Acer saccharum
Érable de Pensylvanie	Bois d'original, Bois barré	Acer pensylvanicum
Érable rouge	Plaine, Plaine rouge	Acer rubrum
Eupatoire maculée	Eupatoire	Eupatorium maculatum
Eupatoire perfoliée	Herbe à souder	Eupatorium perfoliatum
-F-		
Fraisier américain	Fraisier à vaches	Fragaria americana
Frêne d'Amérique	Frêne blanc	Fraxinus americana
Frêne noir	Frêne gras	Fraxinus nigra
-G-		
Gadellier	Gadellier	Ribes sp.
Gaillet	Gaillet	Galium sp.
Galane glabre	Galane glabre	Chelone glabra

<u>Nom français</u>	<u>Nom vulgaire</u>	<u>Nom latin</u>
-G-		
Gaulthérie couchée	Thé des bois, Pommes de terre	Gaultheria procumbens
Genévrier commun	Genièvre, Genève	Juniperus communis
Goodyérie	Plantain	Goodyera sp.
Graminée		
-H-		
Habénaire à grandes feuilles	Habénaire à grandes feuilles	Habenaria macrophylla
Habénaire claviforme	Habénaire claviforme	Habenaria clavellata
Habénaire fimbriée	Habénaire fimbriée	Habenaria fimbriata
Hamamelis de Virginie	Café du diable	Hamamelis virginiana
Hêtre à grandes feuilles	Hêtre à grandes feuilles	Fagus grandifolia
-I-		
If du Canada	Buis de sapin, Buis, Sapin traînard	Taxus canadensis
Impatiente du Cap	Impatiente du Cap	Impatiens capensis
Iris versicolore	Clajoux	Iris versicolor
-K-		
Kalmia à feuilles étroites	Laurier, Crevard de moutons	Kalmia angustifolia

<u>Nom français</u>	<u>Nom vulgaire</u>	<u>Nom latin</u>
-L-		
Lâche	Carex	Carex sp.
Laitue bisannuelle	Laitue bisannuelle	Lactuca biennis
Lédon du Groenland	Thé du Labrador, Thé velouté	Ledum groenlandicum
Linnée boréale	Campanule	Linnaea borealis
Lycope uniflore	Pieds de loup	Lycopus uniflorus
Lycopode brillant	Lycopode	Lycopodium lucidulum
Lycopode claviforme	Courants verts	Lycopodium clavatum
Lycopode en éventail	Courants verts	Lycopodium flabelli- forme
Lycopode foncé	Lycopode	Lycopodium obscurum
Lycopode innovant	Lycopode	Lycopodium annotinum
-M-		
Maianthème du Canada	Fleur de mai	Maianthemum canadense
Malaxis unifolié	Malaxis unifolié	Malaxis unifolia
Médéole de Virginie	Concombre sauvage, Jarnotte	Medeola virginiana
Mélèze laricin	Epinette rouge	Larix laricina
Menthe du Canada	Baume	Mentha canadensis
Millepertuis de Virginie	Millepertuis de Virginie	Hypericum virginicum
Mitchella rampant	Pain de perdrix	Mitchella repens

<u>Nom français</u>	<u>Nom vulgaire</u>	<u>Nom latin</u>
-M-		
Monotrope uniflore	Monotrope, Pipe	Monotropa uniflora
Mousses sp.		
Myrique baumier	Bois-sent-bon	Myrica Gale
-N-		
Némopanthe mucroné	Faux houx	Nemopanthus mucronatus
Noisetier à long bec	Noisetier, Coudrier	Corylus cornuta
-O-		
Onoclée sensible	Fougère	Onoclea sensibilis
Orme d'Amérique	Orme blanc	Ulmus americana
Osmonde de Clayton	Fougère	Osmunda Claytoniana
Osmonde royale	Fougère	Osmunda regalis
Osmorhize de Clayton	Osmorhize de Clayton	Osmorhiza Claytoni
Ostryer de Virginie	Bois dur, Bois de fer, Bois à levier	Ostrya virginiana
Oxalide de montagne	Trèfle des bois	Oxalis montana
-P-		
Peuplier à grandes dents	Peuplier à grandes dents	Populus grandidentata
Peuplier baumier	Peuplier; Liard	Populus balsamifera
Peuplier faux-tremble	Tremble	Populus tremuloides
Pigamon dioïque	Pigamon dioïque	Thalictrum dioicum

<u>Nom français</u>	<u>Nom vulgaire</u>	<u>Nom latin</u>
-P-		
Pin divariqué	Cyprès, Pin gris	<i>Pinus divaricata</i>
Pin strobus	Pin blanc	<i>Pinus strobus</i>
Pissenlit officinal	Pissenlit	<i>Taraxacum officinale</i>
Plantain majeur	Grand Plantain	<i>Plantago major</i>
Polypode de Virginie	Tripe de roche	<i>Polypodium virginianum</i>
Polystic faux-acrostic	Polystic faux-acrostic	<i>Polystichum acros- tichoides</i>
Prêle	Prêle	<i>Equisetum sp.</i>
Prenanthe	Prenanthe	<i>Prenanthes sp.</i>
Prunelle vulgaire	Brunelle, Herbe au charpentier	<i>Prunella vulgaris</i>
Ptéridium des aigles	Grande-Fougère	<i>Pteridium aquilinum</i>
Pyrole elliptique	Pyrole	<i>Pyrola elliptica</i>
Pyrole unilatérale	Pyrole	<i>Pyrola secunda</i>
-R-		
Renoncule âcre	Bouton d'or	<i>Ranunculus acris</i>
Renouée	Renouée	<i>Polygonum sp.</i>
Renouée sagittée	Gratte-cul	<i>Polygonum sagittatum</i>
Ronce alleghanienne	Mûrier	<i>Rubus allegheniensis</i>
Ronce du mont Ida	Framboisier	<i>Rubus idaeus</i>
Ronce hispide	Ronce hispide	<i>Rubus hispidus</i>

<u>Nom français</u>	<u>Nom vulgaire</u>	<u>Nom latin</u>
-R-		
Ronce pubescente	Catherinettes	Rubus pubescens
Rosier	Rosier sauvage, Eglantier	Rosa sp.
Rumex	Rumex	Rumex sp.
Rumex petite-oseille	Oseille, Surette, Vignette	Rumex Acetosella
-S-		
Sapin baumier	Sapin	Abies balsamea
Saule	Saule	Salix sp.
Sceau de Salomon pubescent	Sceau de Salomon pubescent	Polygonatum pubescens
Scirpe	Scirpe	Scirpus sp.
Scutellaire lateriflore	Scutellaire lateriflore	Scutellaria lateriflora
Séneçon pauciflore	Séneçon pauciflore	Senecio pauciflorus
Smilacine à grappes	Smilacine à grappes	Smilacina racemosa
Sorbier d'Amérique	Cormier, Maska, Maskouabina	Sorbus americana
Sphaignes	Sphaignes	Sphagnum sp.
Spirée à larges feuilles	Thé du Canada	Spiraea latifolia
Spirée blanche	Spirée	Spiraea alba
Spirée tomenteuse	Thé du Canada	Spiraea tomentosa
Streptope rose	Rognons de coq	Streptopus roseus

<u>Nom français</u>	<u>Nom vulgaire</u>	<u>Nom latin</u>
-S-		
Sureau	Sureau	Sambucus sp.
Sureau du Canada	Sureau blanc, Sirop blanc	Sambucus canadensis
Sureau pubescent	Sureau rouge	Sambucus pubens
-T-		
Thuja occidental	Cèdre, Balai	Thuja occidentalis
Tiarelle cordifoliée	Tiarelle cordifoliée	Tiarella cordifolia
Tilleul d'Amérique	Bois blanc	Tilia americana
Trèfle	Trèfle	Trifolium sp.
Trientale boréale	Trientale	Trientalis borealis
Trille	Trille	Trillium sp.
Trille dressée	Trille	Trillium erectum
Tsuga du Canada	Pruche	Tsuga canadensis
Tussilage farfara	Pas-d'âne	Tussilago Farfara
-U-		
Uvulaire à feuilles sessiles	Uvulaire à feuilles sessiles	Uvularia sessilifolia
-V-		
Verge d'or à grandes feuilles	Verge d'or à grandes feuilles	Solidago macrophylla
Verge d'or du Canada	Bouquet jaune	Solidago canadensis

<u>Nom français</u>	<u>Nom vulgaire</u>	<u>Nom latin</u>
-V-		
Vesce jargeau	Jargeau	Vicia Cracca
Violette	Violette	Viola sp.
Violette pubescente	Violette	Viola pubescens
Viorne à feuilles d'Aulne	Bois d'orignal	Viburnum alnifolium
Viorne à feuilles d'Erable	Viorne à feuilles d'Erable	Viburnum acerifolium
Viorne cassinoïde	Alisier, Bourdaine, Bleuets sains	Viburnum cassinoides



LAC NICOLETListe des propriétaires

No.

- 1- Raymond Hamel
- 2- Robert Letarte
- 3- Pierre Letarte
- 4- Jean Dubois
- 5- Jérôme Lachance
- 6- Arthur Thibault
- 7- S. Boulanger
- 8- André Lehay
- 9- Jacques Ferland
- 10- Laurent Rousseau
- 11- Jean-Guy Vézina
- 12- Lionel Boucher
- 13- Jacques Laganière
- 14- Paul Adam
- 15- Marcel Raymond
- 16- Marcel Raymond
- 17- Mme. Jacques Alain
- 18- Mme. Edouard Alain
- 19- Mme. Pierre Charon
- 20- Donna Rheault
- 21- Lionel Baril
- 22- Maurice Butot
- 23- Jean-Paul Verville
- 24- Pierre Alain
- 25- Jacques Laforêt
- 26- Roger Lucier
- 27- Hervey Lapointe
- 28- Françoise Carinand
- 29- Simon Baril
- 30- Oséa Leblanc
- 31- Yvan Cibouac
- 32- Roger Juneau
- 33- Club nautique
- 34- Mme. Estelle Champagne
- 35- Jacques L'heureux
- 36- Noel Delage (France Rheault)
- 37- Tony Lanouette
- 38- Tony Lanouette
- 39- Claude Couture
- 40- André Boulanger
- 41- Michelle Rolland
- 42- Sylvio L'heureux
- 43- René Gagné
- 44- Arnel Guay
- 45- Jean-Luc Boulais

No.

- 46- Michel Rheault
- 47- Jacques L'heureux
- 48- Érik Linke
- 49- J.H.E. Boulanger
- 50- Paul Rolland
- 51- Paul Rolland
- 52- Paul Rolland
- 53- Jean-Yves Baril
- 54- M. Pellan
- 55- M. Bertrand
- 56- M. Bertrand
- 57- Claude Gilbert
- 58- J.C. Carignan
- 59- Jacqueline Béchard
- 60- Horace Bergeron
- 61- Clément Letarte
- 62- Mme. Hercule Bergeron
- 63- P.A. Poirier
- 64- P.C. Arel
- 65- André Goulet
- 66- Mme. Alphonse Letarte
- 67- Lucien Arcand
- 68- Mme. Lucien Corriveau
- 69- M. Lacourcière
- 70- Mme. Bertrand Benoît
- 71- Bruneau Dumont
- 72- Marcel Dumont
- 73- Monique Dumont
- 74- J.L. Dumont
- 75- Raoul Potvin
- 76- Armand Letarte
- 77- Rock Letarte
- 78- Antonio Baril
- 79- Mme. Sarto Baril
- 80- Michel Baril
- 81- Mme. Camil Langlois
- 82- Mme. Rita Breton
- 83- Guy Dion
- 84- P.F. Michel
- 85- Richard Michel
- 86- Gérard Gosselin
- 87- L.P. Auger
- 88- Pierre Abel
- 89- Clément Garneau
- 90- Émile Garneau

Liste des propriétaires

(suite)

No.

- 91- François Garneau
- 92- M. Lemire
- 93- Claude Dubuz
- 94- Édouard Côté
- 95- Jérôme Lavoie
- 96- Jacques Lecompte
- 97- J.L. Goulet
- 98- J.M. Nolet
- 99- Emmerly Roy
- 100- A. Garneau
- 101- H. Loiséelle



L'IMPLANTATION D'UN CHALET

L'idéal veut que le chalet soit placé à soixante-quinze (75) pieds, au minimum, de la ligne du rivage, sur un lot de 40,000 pieds carrés dont le sol peut permettre l'épuration par infiltration dans le sol.

Sur la ceinture riveraine, une ouverture d'environ quinze (15) pieds de largeur est aménagée dans le boisé pour avoir accès au lac. La percée est située de façon à ce que le chalet et la voiture (ou garage) ne soient pas visibles du centre du lac. Derrière cette ouverture se trouve l'emplacement de l'installation septique au-dessus de laquelle on aménage une pelouse. Le chemin d'accès n'est qu'un chemin de campagne de faible largeur.

De cette façon, environ 70 pourcent de la superficie du lot demeure entièrement boisé comme l'illustre le croquis qui suit, préparé pour le lac St-Augustin.

Au sujet du déboisement, il est bon de souligner qu'en général, pour un chalet de trois chambres à coucher, la superficie qu'il est nécessaire de déboiser pour faire place au garage ou au stationnement, à la voie d'accès au chalet, à l'installation septique, à la rampe de mise à l'eau, à l'abri du bateau, ainsi que pour ouvrir un accès sur le lac, équivaut à environ 12,000 pieds carrés. Pour un lot de 40,000 pieds carrés, cela signifie qu'il faut déboiser environ 30 pourcent de la superficie. Pour un lot de 30,000 pieds carrés, le déboisement passe à quarante pourcent tandis que pour les lots de 20,000 pieds carrés, le déboisement est de soixante pourcent. Sur les lots de 10,000 pieds carrés, il saute aux yeux que le couvert

végétal disparaît complètement. Ces calculs sont basés, nous tenons à le rappeler, sur un plan d'aménagement hypothétique tel qu'illustré par le croquis précédent.

Tout ceci pour affirmer, une fois de plus, qu'à la base de l'aménagement de l'encadrement forestier d'un lac se trouve la nécessité d'adopter un règlement qui fixe la superficie des lots à 40,000 pieds carrés. Sans quoi, non seulement les villégiateurs auront-ils de la difficulté à épurer, ils seront dans l'impossibilité de préserver le caractère sauvage du lac et l'équilibre biologique.

PLAN D'AMENAGEMENT HYPOTHETIQUE

D'UN CHALET

